

Une pierre de la Bastille à Senlis en 1792

Les pierres de la Bastille, offertes par le célèbre patriote Palloy, comptent parmi les symboles de la religion patriotique ou révolutionnaire. Il n'est donc pas indifférent de savoir l'accueil qui leur fut fait ici et là, non parce que la puissance d'une foi se mesure aux formes de sa concrétisation, mais parce qu'une idée triomphe quand, à la même heure, dans le même lieu, elle conquiert des centaines de cerveaux, elle étreint des centaines de cœurs.

Précisément, c'est un phénomène de cette nature qu'on observe à Senlis au début de l'année 1792. Nous voyons à la fois les autorités constituées, les corps élus, les fonctionnaires publics, les citoyens soldats et aussi les clubistes de la Société des Amis de la Constitution, communier simultanément dans un même sentiment de patriotisme, à l'occasion de la réception d'une des pierres de la forteresse parisienne.

Le compte rendu, un peu trop officiel, qu'on lira plus loin, donnerait peut-être une fausse idée de la cérémonie, amoindrirait sa portée et ferait mal préjuger de l'état de l'esprit public à Senlis au commencement de 1792, si l'on ne prenait soin de le replacer dans le cadre de l'époque, de le compléter, de le vivifier par tous ces petits détails que dédaignent les scribes et qui révèlent l'ardeur des convictions.

La séance de la Société des Amis de la Constitution de Senlis (1) du 6 janvier 1792, c'est-à-dire du jour même de la cérémonie, est à ce sujet particulièrement instructive. Lecture y fut faite de la lettre du patriote Palloy, annonçant l'envoi d'une pierre de la Bastille. La Société arrêta qu'il en serait fait mention honorable. Le « frère » Destremont prononça ensuite un discours « tendant à féliciter le patriote *Paloy* du présent précieux qu'il a fait à La ville », après quoi le mandataire de Palloy, Mathey, prit la parole et remercia la Société de la réception qu'elle lui avait réservée. Deux autres clu-

1. Cette Société, fondée le 6 juillet 1791 avec 41 membres, groupait successivement 72 membres le 12 juillet suivant, 82 le 20 juillet, 93 le 21 juillet et 97 le 3 août 1791. Elle n'obtint son affiliation aux Jacobins de Paris qu'au début de 1792. Jean-Pierre Viquesnel-Delaunay, de Cires-les-Mello, en fut le premier président; Charles-François Loblanc et Jean-François Duchaufour, de Senlis, les deux premiers secrétaires. J.-B. Massieu, évêque du département, et Reinville, vicaire épiscopal, comptaient parmi ses membres.

bistes parlèrent à leur tour. Leblanc demanda qu'extrait du procès-verbal de la cérémonie fût envoyé à la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins, et Dupont, après avoir formulé l'espoir que la cérémonie confirmerait ses concitoyens dans la haine du despotisme, remercia le « frère » Mathey (1).

Ces diverses interventions, ces congratulations réciproques, tout en prouvant la participation de l'organisation patriote locale à la cérémonie, en éclairèrent le procès-verbal.

Voici, maintenant, ce procès-verbal tel qu'il a été transcrit sur le registre :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, de la liberté le quatrième, le six janvier, trois heures après midi, les administrateurs du directoire du district de Senlis, les officiers municipaux, le Conseil Général de la Commune de la dite ville, les juges du tribunal du district, le juge de paix, l'état-major de la garde nationale de Senlis, les officiers des compagnies des volontaires nationaux du département de la Corèze cantonnés à Senlis, ceux du département de la Vienne passant ce jourd'hui en la dite ville et la brigade de gendarmerie nationale résidant à Senlis, réunis en l'hôtel commun de la dite ville, à l'effet d'assister à l'inauguration et bénédiction d'une pierre provenant des cachots de la bastille, offerte au directoire du district par le patriote Palloy.

» Le cortège, précédé de la compagnie des grenadiers de la garde nationale de Senlis, accompagné et suivi de toute la garde nationale de la même ville, des volontaires du département de la Corèze et de la Vienne, s'est rendu au lieu des séances du directoire; là, en présence des dits administrateurs, juges, officiers municipaux et officier de la garde nationale, le sieur Mathey, apôtre de la liberté et ami du patriote Palloy, a fait faire l'ouverture d'une caisse dont extraction a été faite d'une pierre, sur le haut de laquelle sont écrits ces mots : *Cette pierre provient des cachots de la bastille* ; et dans la partie inférieure ces autres : *Donné au district de Senlis par le patriote Palloy, le quatorze juillet 1790*, et portant sur sa surface le plan de la bastille. Le sieur Mathey a exprimé dans un discours analogue aux circonstances la joye qu'il éprouvoit de pouvoir offrir le reste d'une forteresse dont la destruction a fait la première

(1) *Archives départementales de l'Oise*, L. 1. (Registre de la Société populaire de Senlis, n° 30.)

époque de la liberté française : M. le vice-président a témoigné toute la reconnaissance du district et de la ville de Senlis pour cet acte de générosité d'un citoyen célèbre par son patriotisme; de suite la pierre a été posée sur un brancard et portée par quatre grenadiers de la garde nationale de Senlis dans l'église paroissiale de cette ville, accompagnée de tout le cortège et de gardes nationales, où étant arrivé, M. le curé a prononcé un discours dans lequel il a exprimé la satisfaction qu'il éprouvoit de consacrer à la divinité les derniers vestiges d'un monument dont l'anéantissement rappelle la destruction d'un despotisme dont l'excès a été le germe de la liberté. M. Mathey et M. le vice-président ayant répondu au discours de M. le curé, ce dernier a procédé à la bénédiction de la pierre; ensuite de laquelle on a chanté un *Te Deum*, après quoi le cortège est sorti de l'église et, ayant traversé les principales rues de la ville, s'est rendu au directoire, où la pierre a été placée dans le lieu le plus apparent de la salle principale et au-dessus du buste de l'immortel Mirabeau; dont et de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal les dit jour et an que dessus, et ont signé les corps et officiers ci-dessus dénommés. Signé : Mathey, apôtre de la liberté; d'Eslandes, maire; Berton, Mellie, Dupont, Boucher d'Argis, Chevalier, Le Roux, Rose, Marcilly, Renard, Durand, Fontaine, Prévot, Morisset, d'Hérouville, vice-président; Laurent, du Chauffourt, administrateur du territoire du district, Leblanc, procureur syndic; Dumontier, commandant du bataillon de la Vienne; Senilly, capitaine du dit bataillon.

» Signé : D'ESTUENNOT, *président* (1); QUINT, *secrétaire*. »

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer que, la veille, une fête similaire avait été célébrée à Noyon (2) et que, le 4 janvier, le même apôtre de la liberté, Mathey, participait à une cérémonie semblable à Compiègne (3). La présence de Mathey à la solennité du 25 décembre 1791 à Beauvais est également attestée (4).

1) Archives départementales de l'Oise, L. 4. (Registre de la Société populaire de Senlis, f° 31 r°).

2) Comité archéologique et historique de Noyon. Mémoires, t. XV, 1899, p. 53-54.

3) Bulletin de la Société historique de Compiègne, t. VI, 1884. [Envoi d'une pierre de la Bastille à la ville de Compiègne en 1792, par Alex. Nourr., p. 64-75.]

4) Archives communales de Beauvais : D, 3, f° 119, v°.

Maintenant, qu'est devenue cette pierre, accueillie et transportée comme une relique par les patriotes de Senlis? Elle a probablement subi le sort de bien des symboles et des figures emblématiques de la religion révolutionnaire. Il suffit qu'une croyance sombre pour que disparaisse tout ce qui l'étayait. C'est l'effet de l'indifférence ou de l'iconoclastie.

Maurice DOMMANGET.

Le pain d'escourgeon à Boulogne-sur-Mer en l'an II

La disette de subsistances qui se fit sentir en l'an II eut, tout naturellement, sa répercussion à Boulogne-sur-Mer. Elle y donna lieu à une mesure locale d'un caractère un peu spécial : l'utilisation de l'escourgeon pour la fabrication du pain.

Il faut se replacer dans le cadre du temps pour apprécier, comme il convient, une pareille mesure. Dès le 20 juin 1793, la municipalité de Boulogne prend ses dispositions pour qu'il ne soit plus fabriqué qu'une seule espèce de pain bis. Le 7 juillet 1793, la pénurie des grains au marché engage le Conseil général de la commune à se réunir extraordinairement avec le Conseil du District. L'assemblée commune décide d'aller chercher « le peu de blé » retenu par le commissaire Rameau à Gravelines, et le boulanger Dupont est chargé de fabriquer du pain avec. Le 23 août 1793, décision du District : il autorise la conversion en pain de 25 septiers de grains, à raison de $\frac{3}{4}$ de blé et $\frac{1}{4}$ de seigle, en ôtant toutefois $\frac{1}{10}$ de son. Malgré toutes ces mesures, la situation n'est pas brillante. La foule réclame aux portes des boulangeries. Elle devient même hargneuse, au point que les commerçants demandent une garde. Le 21 frimaire an II (11 décembre 1793), les volontaires eux-mêmes enlèvent violemment le pain des boulangeries. Que faire ?

Un membre de l'assemblée communale songe à l'*escourgeon*, *scorjon*, *sucrion* ou *soucrion*, espèce d'orge, dont les brasseurs boulonnais se servent pour faire de la bière. Les ménagères de la campagne font du pain avec, pourquoi ne les imiterait-on pas ? Sans doute, pour les gens du Nord, la bière est une boisson de première nécessité, mais le pain a autrement d'importance. Or, l'assemblée communale a renvoyé au District, avec avis favorable, le